

donnés pour la récitation *privée*, et le prêtre doit toujours suivre le calendrier ou ordo de son diocèse ou de son église.

— En même temps que le pape réformait le calendrier du diocèse de Rome, élaguant les saints et les fêtes qui n'avaient point de relation stricte avec la Ville éternelle, il faisait publier l'ordo de 1914 selon ce calendrier réformé, avec les variantes nécessaires pour ceux qui ont purement et simplement le calendrier de l'Eglise universelle. Le but de cette publication est d'accoutumer les prêtres de Rome à cette petite réforme, et aussi de donner un modèle aux autres diocèses.

DON ALESSANDRO.

LE PREMIER CONCILE PLENIER DE QUEBEC

Extrait d'une circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse :



Le volume des actes et décrets du premier concile plénier de Québec est déjà entre vos mains. Il est d'une impression très belle et fait honneur à ceux qui l'ont édité.

Les décrets forment quatre parties divisées en *Titres* et en *Chapitres* : la doctrine, les personnes, les choses, les jugements.

Les Actes qui précèdent sont l'historique intéressant de la préparation du concile et des trente-sept sessions épiscopales qui s'y sont tenues.

La lettre pastorale des Pères du concile sur l'esprit chrétien dans l'individu, la famille et la société, et d'importants appendices font suite aux décrets. Une table analytique permet de trouver facilement la page qui contient la décision, la direction ou le renseignement dont on aurait besoin.